



## HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 21 décembre 2020 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud directeur général.

- 1- Ouverture
- 2- Adoption de l'ordre du jour
  - 1- Ouverture de la séance
  - 2- Adoption de l'ordre du jour
  - 3- Première période de questions
  - 4- Adoption de la liste des comptes
  - 5- Emplois d'été Canada 2021 – Appel de demandes
  - 6- Programme pour la Berce spondyle
  - 7- Adoption du règlement d'emprunt phase2 de la Route du R2
  - 8- Traverses de route pour les motoneiges
  - 9- Dons
  - 10- Affaires nouvelles
    - 10.1 \_\_\_\_\_
    - 10.2 \_\_\_\_\_
  - 11- Correspondances
  - 12- Période de questions
  - 13- Levée de la séance

2020-12-320

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 3- Première période de question(s)

Aucune question.

2020-12-321

- 4- Adoption de la liste des comptes

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'adopter la liste des comptes au montant de 86 987.41 \$ et d'en autoriser le paiement.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

5- Emplois d'été Canada 2021 – Appel de demandes

**Considérant que** la Ville de Causapscal adhère au projet « Plan d'intervention stratégique Matapédien contre la berce spondyle » par l'adoption de la résolution 2020-12-322;

**Considérant** l'offre d'Emploi d'été Canada 2021, d'offrir des expériences de travail de qualité aux jeunes et ainsi répondre aux priorités nationales et locales afin d'améliorer l'accès au marché du travail pour les jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi;

**Considérant que** la berce spondyle est bien implantée dans La Matapédia, et certains secteurs sont même très problématiques ;

**Considérant que** de nombreux cas de brûlures sont répertoriés auprès de citoyens;

**Considérant que** la berce envahit tous les types de milieux : forestiers, rives, champs, pelouses, en friches, urbains, parcs, fossés secs et humides, cours d'eau, etc.

**Considérant que** la propagation de la berce est très rapide;

**Considérant que** la berce spondyle est peu connue et répandue ailleurs au Québec et qu'il est important de développer des expertises et des connaissances sur cette dernière;

**Considérant que** la nature et le plein air sont des activités récréotouristiques importantes pour La Matapédia et que la berce, par son envahissement, menace la pratique de certaines activités ;

**Considérant que** plusieurs municipalités ont entamé des actions de lutte sur leur territoire;

**Considérant que** notre municipalité est préoccupée par la propagation actuelle et future de la berce sur son territoire;

**En conséquence;**

2020-12-322

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de déposer une demande à Emplois d'été Canada 2021, pour avoir l'aide nécessaire à réaliser le projet de lutte contre la berce Spondyle, plante envahissante de la Matapédia, et ainsi offrir une expérience d'emplois qui répond à l'objectif du programme Emplois d'été Canada 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

6- Programme pour la Berce spondyle

**Considérant que** la berce spondyle est bien implantée dans La Matapédia, et certains secteurs sont même très problématiques, principalement l'axe des routes 132 et 195;

**Considérant que** de nombreux cas de brûlures sont répertoriés auprès de citoyens;

**Considérant que** la berce envahit tous les types de milieux : forestiers, rives, champs, pelouses, en friches, urbains, parcs, fossés secs et humides, cours d'eau, etc.

**Considérant que** depuis 2015 l'OBVMR est en action à la lutte à la berce spondyle;

**Considérant que** la propagation de la berce est très rapide;

**Considérant que** la berce spondyle est peu connue et répandue ailleurs au Québec et qu'il est important de développer des expertises et des connaissances sur cette dernière;

**Considérant que** la nature et le plein air sont des activités récréotouristiques importantes pour La Matapédia et que la berce, par son envahissement, menace la pratique de certaines activités ;

**Considérant que** plusieurs municipalités ont entamé des actions de lutte sur leur territoire;

**Considérant que** plusieurs municipalités de la MRC ont l'intention de participer à une démarche regroupée de lutte à la berce afin de rendre la lutte plus efficace;

**Considérant que** notre municipalité est préoccupée par la propagation actuelle et future de la berce sur son territoire;

**En conséquence,**

2020-12-323

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de réserver une somme de cinq mille dollars (5 000\$) pour des travaux terrain 2021 pour la lutte à la berce spondyle sur son territoire. Par la présente, la municipalité désire également manifester son intention de participer à la démarche « Plan d'intervention stratégique Matapédien contre la berce spondyle » avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7- Adoption du règlement d'emprunt phase2 de la Route du R2

**Considérant** l'avis de motion et la présentation du règlement 258-20, donné à la séance du conseil de la Ville de Causapscal le 7 décembre 2020 ;

2020-12-324

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le règlement d'emprunt 258-20, décrétant un emprunt de 5 322 064 \$ pour la réfection de la Route du Rang 2, phase 2.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

8- Traverses de route pour les motoneiges

**Considérant que** la Ville de Causapscal désire favoriser les sports d'hiver comme la pratique de la motoneige, qui représente un important volet touristique de notre région;

**Considérant que** le Club de Motoneige La Coulée verte est un partenaire diligent et considéré dans le domaine depuis des années;

**Considérant que** la Ville de Causapscal autorise les traverses de routes pour motoneige, sur son territoire, dont l'entretien, la signalisation et la conformité aux normes de sécurité, sont la responsabilité du Club de Motoneige La Coulée verte;

**Considérant que** la Ville de Causapscal a fait l'analyse des risques que représente l'usage des traverses autorisées sur son territoire;

2020-12-325

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'appuyer et d'autoriser, le Club de Motoneige La Coulée verte, de faire une demande de circulation et de subvention, dans le but d'utiliser les traverses de motoneige suivantes sur le territoire de la Ville de Causapscal :

- a. Route 132 Est et Ouest
- b. Rue de la Fabrique vers la rue Blanchard
- c. Rue Frenette (Chemin Kempt)
- d. Route Guay
- e. Route du Petit Rang 2

- f. Route du Rang 2
- g. Route Ferdinand Heppell
- h. Pont Plante
- i. Route Matalik vers Albertville
- j. Rang A
- k. Rang 4

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9- Dons

2020-12-326

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de verser les dons suivants :

- 200 \$ - Gala Reconnaissance de la Polyvalente Forimont

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10- Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

11- Correspondance

La correspondance est lue.

12- Période de questions

Pas de questions

13- Levée de la séance

2020-12-327

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de lever la séance.

---

André Fournier, Maire

---

Laval Robichaud, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier